

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUIN 2016**

Délibération
n° 2016.06. 60.B

**Analyse d'eaux
résiduaires urbaines,
d'eaux naturelles, de
boues et de sous-
produits d'épuration,
de compost et de
déchets verts et
réalisation de
prélèvements d'eaux
résiduaires urbaines
et d'eaux naturelles
de GrandAngoulême -
Appel d'offres ouvert**

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mai 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Vincent YOU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06. 60.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

ANALYSE D'EAUX RESIDUAIRES URBAINES, D'EAUX NATURELLES, DE BOUES ET DE SOUS-PRODUITS D'EPURATION, DE COMPOST ET DE DECHETS VERTS ET REALISATION DE PRELEVEMENTS D'EAUX RESIDUAIRES URBAINES ET D'EAUX NATURELLES DE GRANDANGOULEME - APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de ses stations d'épuration et des sous-produits qui résultent du traitement, GrandAngoulême fait réaliser par des laboratoires agréés par le ministère de l'Environnement des analyses chimiques sur les eaux et les boues.

Ces analyses ont pour objet notamment la surveillance du traitement des eaux usées des stations d'épuration, de la qualité des boues d'épuration avant leur valorisation (épandage du compost issu du mélange boues / déchets végétaux produit) et de la qualité du milieu naturel dans lequel les stations d'épuration rejettent les eaux épurées.

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de ses déchetteries, de l'usine d'incinération et de la plateforme de stockage de déchets végétaux de Fregeneuil, GrandAngoulême fait réaliser par des laboratoires, agréés par le ministère de l'Environnement, des analyses chimiques et biologiques sur les eaux d'activité, eaux pluviales et eaux naturelles ainsi que sur les produits issus de la plate-forme de compostage.

Un prestataire réalise aujourd'hui ces analyses.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2016. Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement de ce marché, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susmentionnée et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum. Ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commandes.

L'accord-cadre est alloté et se décompose en 5 lots :

Lot n°1 - ANALYSES D'EAUX RESIDUAIRES URBAINES, D'EAUX INDUSTRIELLES ET D'EAUX NATURELLES - PRELEVEMENT D'EAUX NATURELLES ET EAUX SOUTERRAINES - montant estimatif annuel 40 000 € HT

Lot n°2 - ANALYSES DE BOUES ET SOUS-PRODUITS D'EPURATION - montant estimatif annuel 15 000 € HT

Lot n°3 - PRELEVEMENTS ET ANALYSES DE COMPOSTS, DE BROYATS VERTS et AUTRES PRODUITS DE LA PLATE-FORME DE STOCKAGE - montant estimatif annuel 5 000 € HT

Lot n°4 - PRELEVEMENTS ET ANALYSES DES EAUX PLUVIALES SUR LES REJETS DES DECHETERIES, D'EAUX DE PROCESS SUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ET DE L'USINE D'INCINERATION - montant estimatif annuel 15 000 € HT

Lot n°5 - PRELEVEMENTS ET ANALYSES DE MICROPOLLUANTS - montant estimatif annuel 5 000 € HT

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 24 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer le marché à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

D'IMPUTER la dépense :

- sur le budget annexe assainissement – section d'exploitation – article 618
- sur le budget annexe déchets ménagers – section de fonctionnement – article 6288
- sur le budget annexe déchets végétaux – section de fonctionnement – article 6288.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juin 2016	<u>Affiché le :</u> 03 juin 2016